

Département de l'ORNE  
Canton de RADON  
**COMMUNE D'AUNAY-LES-BOIS**

**Séance du conseil Municipal du jeudi 04 février 2021**

L'an deux mil vingt et un , le quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Victor MARQUES, Maire de la commune d'AUNAY LES BOIS.

Étaient présents : Victor MARQUES Maire, Martine TISSIER 1<sup>ère</sup> adjointe, Sylvie GANDIN, Véronique COLIN, Martin BRUNNER, Chantal PERRAUX, Virginie TELLE, Frédéric BUSNEL.

Étaient absents :Sylvain DELPORTE donne pouvoir à Victor MARQUES. Magali ROUSSEAU donne pouvoir à Véronique COLIN

Secrétaire de séance : Frédéric BUSNEL

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 26 novembre 2020.
2. Discussion/Délibération : Demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et plan de financement pour le projet de création d'une plateforme de tri et de regroupement de transfert de déchets.
3. Discussion/Délibération : Modification de la durée et de la rémunération du poste adjoint technique
4. Discussion/Délibération : Heures complémentaire Mme DEUDON ;
5. Discussion/délibération : Devis menuiserie intérieure des panneaux muraux dans l'église.
6. Discussion/ Délibération : Fin de procédure de déclaration d'un bien en état abandon manifeste et demande d'expropriation au profit de la commune.
7. Discussion/Délibération : Mise en place de l'adressage avec nomination des Rues.

Questions diverses.

Le conseil approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 26 novembre 2020.

<b>01</b>	<b>Délibération N° 2021-01. Gestion des déchets : Plateforme de tri de regroupement de transfert de déchets</b>
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le maire propose aux membres du conseil le projet de gestion des déchets avec la mise en place d'une plateforme de tri et de regroupement de transfert de déchets. Monsieur le Maire indique que le projet serait mis en place sur la parcelle cadastrée ZC 30, des négociations sont en cours. Monsieur le Maire propose un devis pour la fourniture et les travaux de génie civil de 6 conteneurs enterrés au prix de 50 697.00 € HT soit 60 836.40 € TTC et un second devis pour l'aménagement de la voirie sur la parcelle avec les accès de sortie pour un montant de 43 826.00 € HT soit 52 591.20 € TTC. Monsieur le Maire indique que la CDC de la VHS participe par une convention à hauteur de 1 500.00 € par conteneur, à la vue du projet la participation serait de 9 000.00 €. Monsieur le Maire propose au conseil d'effectuer une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'Etat et la validation du plan de financement qui suit :

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX	MONTANT	
				SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
ETAT DETR .....	Gestion des Déchets (7.1.1) Plateforme de tri et de regroupement de transfert de déchets	94 523.00 €	50%	47 261.50 €	
ETAT DSIL.....					

Subvention exceptionnelle...					
AUTRES CDC	Convention 1500€/conteneur			9 000.00 €	
FONDS PROPRES .... (autofinancement)		94 523.00 €	40.47% minimum 20 %	38 261.50 €	
EMPRUNTS PUBLICS.....					
TOTAL HT.....				94 523.00 €	
TOTAL TTC .....				113 427.60 €	

Après discussion et en avoir délibéré le conseil :

- Donne un accord de principe pour l'acquisition de la parcelle ZC 30.
- Décide de solliciter la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.
- Accepte le plan de financement ci-dessus.
- Approuve la convention avec la CDC de la VHS pour la participation de 1 500.00 € par conteneur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CDC de la VHS.
- Inscrit cette dépense au budget 2021 en section d'investissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

ABSTENTION :

POUR : 10

CONTRE :

<b>02</b>	<b>Délibération N° 2021-02 Modification de la durée et de la rémunération du poste d'adjoint technique sur poste permanent</b>
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'il faudrait modifier la durée et la rémunération du poste d'adjoint technique comme suit :

La durée du temps de travail devrait être modifiée de 9 heures par mois à 10 heures et la rémunération sera défini en référence au grade d'adjoint technique avec un échelon de 5 pouvant évoluer jusqu'à un échelon de 12.

Après discussion et en avoir délibéré le conseil :

- Accepte la modification de la durée du temps de travail de 9 heures à 10 heures par mois et la modification de la rémunération sera défini en référence au grade d'adjoint technique avec un échelon de 5 pouvant évoluer jusqu'à un échelon de 12.

ABSTENTION :

POUR : 10

CONTRE :

<b>_03</b>	<b>Délibération 2021-03. Heures complémentaires</b>
------------	-----------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de prendre une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires à l'agent Madame DEUDON Laurine pour travail rendu à la collectivité durant le mois de janvier dû à un surcroit de travail. Après en avoir délibéré le conseil :

- Décide de régler le nombre de 10 heures complémentaires à l'indice brut 361 soit indice majoré de 335 pour l'agent Madame DEUDON Laurine, sur la paie de février 2021
- Dit que cette dépense est inscrite au budget au chapitre 012.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à cette dépense.

ABSTENTION :

POUR : 10

CONTRE :

<b>04</b>	<b>Délibération 2021-04 Travaux Menuiserie dans l'Eglise</b>
-----------	--------------------------------------------------------------

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la demande de DETR auprès des services de l'Etat une dotation de 20 000.00 € a été attribuée à la collectivité dans le cadre des travaux de restauration de l'église. Monsieur le Maire propose au conseil un devis concernant la menuiserie intérieure des panneaux muraux de l'entreprise SAS Letellier d'un montant de 2 864.20 HT soit 3 437.04 TTC.

Après discussion, et en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

- Retiens le devis de l'entreprise SAS Letellier d'un montant de 2 864.20 HT soit 3 437.04 TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette dépense.
- Indique que la dépense est inscrite au budget en section d'investissement au compte 21311.

ABSTENTION :

POUR : 10

CONTRE :

<b>05</b>	<b>Délibération 2021-05. Déclaration d'un bien en état abandon et demande d'expropriation au profit de la commune</b>
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le rapport établi le 14 mars 2019 par Monsieur MARQUES, Officier de police judiciaire

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste n° 1/2019 du 16 mai 2019 concernant l'immeuble cadastré section ZD numéro 5.

Vu la notification effectuée le 19 novembre 2019 à

Mme Martellini- Leprovost Huguette 11 bis Route de Douarnenez 29000 Quimper

Maitre Lainé Christophe, notaire à 90 Grande Rue 61170 Le Mêle sur Sarthe,

Maitre Lebouteiller Loïc, notaire à 31 Rue de la Cavée 50880 Pont-Hebert.

Mme LEPROVOST Paulette Le Val 61500 Aunay les Bois

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste numéro 1/2020 du 21 décembre 2020

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 19 novembre 2019 et 21 décembre 2020 relatifs à l'immeuble ZD 5 n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la commune et à l'exécution de travaux d'aménagement pourrait être affecté à l'urbanisation de la commune

Après en avoir délibéré Le Conseil

Décide :

- qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble ZD 5 en état d'abandon manifeste ;
- que l'immeuble abandonné pourra être utilisé pour l'urbanisation de la collectivité
- d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

ABSTENTION :

POUR : 10

CONTRE :

<b>06</b>	<b>Projet adressage pour la commune</b>
-----------	-----------------------------------------

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commission communale de l'urbanisme s'est réunie plusieurs samedis afin de se déplacer sur l'ensemble du territoire pour élaborer un projet d'adressage de l'ensemble communal.

Monsieur le Maire expose le projet et indique qu'il sera présenté à Orne Métropole pour la validation finale.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil de la requête de Mme NOUET Béatrice demandant que l'horaire des réunions de conseil soit déplacé en début après midi ou le samedi matin. Le conseil à l'unanimité refuse le changement d'horaire habituel.

Monsieur le Maire présente un compte rendu de la commission de la CDC sur la mise en place du PLU intercommunal.

Fin de Séance à 21 heures 00